

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2019

PROCES VERBAL

~~~~~

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf mai, à dix-neuf heures quarante, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, dûment convoqué le vingt et un mai deux mille dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 57**

**Membres présents :** MM. ALLARD Cyrille, ARGENTI Bernard, BARBARIN Daniel, BEVOZ Sébastien, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, CAPELLI Jean-Baptiste, CHAPUIS Gérard, CHARVOLIN Roch, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FERRARI Jean, GENOD Patrick, GRIOT Bernard, JARASSIER Hervé, LEMOINE Gilbert, LYAUDET Stéphane, MORGNIEU Laurent, PESENTI Philippe, PETITNICOLAS Christophe, TRAMOY Maurice.

Mmes BERTHET Claire, BOURDONCLE Annie, CHATEAU Marie-Luce, FERRO Nicole, LETRAY Marie-Odile, LIEVIN Karine, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

**Membres absents excusés :** MM. ALLANDRIEU Bernard (pouvoir à M. BEVOZ Sébastien), PIFFADY Philippe (pouvoir à Mme MACHON Annie), RODRIGUEZ-CERVILLA José (pouvoir à Mme ROSIER Nicole), SAVEY Didier (pouvoir à M. ARGENTI Bernard).

Mmes BARDON Fabienne (pouvoir à M. CHAPUIS Gérard), BORGNA Séverine (pouvoir à Mme CHATEAU Marie-Luce), CARRARA Carole (pouvoir à M. FERRARI Jean), JOLY Fabienne (pouvoir à M. CHARVOLIN Roch), MARTINE Christine (pouvoir à M. LEMOINE Gilbert), PETIT Odile (pouvoir à Mme BERTHET Claire).

**Membres absents :** MM. DUSSUYER Régis, FRAISEAU Alain, HARNAL Sébastien, RAOULT Jean-Pierre, TABOUREL Philippe, ZANI Guy.

Mmes BARTHELET Annaëlle, BOUDET Evelyne, CHENET Valérie, GRITTI Delphine, HUGON Marlène, PALAZZI-ZANI Nelly, ROTARU Maria, TREUVELOT Catherine.

**Secrétaire de séance :** Mme Claire BERTHET.

**Soit : 33 présents, 10 pouvoirs.**

**La séance du conseil municipal est ouverte en présence de 33 conseillers, 10 pouvoirs ayant été déposés, soit 43 votants de début de séance.**

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers pour leur présence ainsi que le public et la presse.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée des évènements portant sur l'état civil, survenus depuis le dernier Conseil Municipal du 24 avril 2019 :

**Le Conseil Municipal, au nom de la Ville,**

**SOUHAITE** la bienvenue au nouveau-né et **TRANSMET** ses félicitations aux parents.

**PREND** part à la peine des familles lors d'un décès par des pensées chaleureuses, en exprimant toute sa sympathie et leur **ADRESSE** ses condoléances attristées.

L'ensemble du Conseil Municipal observe une minute de silence en hommage aux défunts de la commune.

Monsieur le Maire revient sur le conseil municipal du 24 avril 2019.

Les conseillers municipaux n'émettent pas de remarque particulière sur le contenu du procès-verbal du conseil municipal précédent.

Monsieur le Maire souhaite que soit ajouté au présent procès-verbal une remarque concernant le point du chantier international de Concordia à Cormaranche-en-Bugey : le financement d'un montant de 6 120 € prévoit 2 000 € provenant du budget de la section de Vaux.

**PREND CONNAISSANCE** sur lecture de Madame Claire BERTHET du compte rendu de la commission culture en date du 9 mai 2019, envoyé par courrier électronique à l'ensemble des conseillers municipaux le 21 mai 2019.

Monsieur Jacques DRHOUIIN fait part de sa réunion avec d'autres gérants de cinémas. Le cinéma Le Novelty est peu fréquenté par rapport aux cinémas de taille similaire. La fréquentation pourrait être dynamisée par une association locale. De nombreuses personnes vont au cinéma dans les villes voisines. Le cinéma le Novelty n'arrive pas à capter le public des étudiants infirmiers. A Nantua, le cinéma attire beaucoup de monde.

Monsieur CHARVOLIN fait part du fait que le cinéma de Nantua fonctionne très bien et les cinés goûter étant dynamiques permettent d'attirer le public.

**PREND ACTE de l'arrivée de Madame Nelly PALAZZI-ZANI à 20h00.**

**Soit 34 présents, 10 pouvoirs.**

Monsieur DRHOUIIN lui répond que la problématique actuelle est que le gérant étant seul pour gérer le cinéma, il ne peut pas organiser des cinés-goûter.

Monsieur Jean BLEIN remarque qu'il manque des services de restauration car on sort pour aller au cinéma et se restaurer en ville.

Monsieur DRHOUIIN répond qu'une restauration existait mais ce système n'a pas fonctionné à cause du manque de clientèle.

Madame Claire BERTHET fait part des solutions proposées par la commission culture.

Il serait souhaitable que des bénévoles viennent en renfort au gérant actuel.

Le cinéma d'Ambérieu et de Nantua pourraient apporter une aide au cinéma Le Novelty.

Monsieur DRHOUIIN évoque environ 30 000 euros d'engagé pour le budget cinéma qui ont été pris en compte dans la CLECT.

Monsieur EMIN propose comme première expérience d'offrir un ticket cinéma à chaque élève des écoles primaires du territoire.

Monsieur ARGENTI répond que l'octroi de ce bon pour une entrée gratuite permettra de drainer certains parents ou famille des élèves des classe primaires au cinéma, ainsi cela ne pourra qu'augmenter le nombre d'entrées et par voie de conséquence réduire le déficit annuel.

Cette opération représenterait environ 1200 euros à prendre sur la somme inscrite au budget pour redynamiser le cinéma.

Le ticket pourrait être valable jusqu'à la fin de l'année.

**PREND ACTE de l'arrivée de Madame Delphine GRITTI à 20h05.**

**Soit 35 présents, 10 pouvoirs.**

Monsieur Jean-Michel CYVOCT propose de distribuer les programmes du cinéma dans les gîtes.

Monsieur EMIN propose de faire voter sur le principe cette solution. Un ticket de cinéma offert aux primaires du CP au CM2 sur le territoire de la commune nouvelle.

Madame MACHON demande pourquoi les collégiens ne seraient pas inclus.

Monsieur ARGENTI lui répond que le collège est géré par le département et bénéficie du chéquier jeunes.

Monsieur Jean BLEIN propose de mettre des tickets de cinéma dans les lots lorsque les associations organisent des tirages.

Monsieur BOURGEAIS demande les résultats des pass qui avaient été créés.

Monsieur DRHOUIN répond que malgré la publicité faite sur ces pass aux entreprises, il n'y avait pas eu de résultat. Avec le positionnement de l'association et les tarifs contraints, il est compliqué de parler de place gratuite. Les entreprises à l'époque avaient plus d'avantage de se rendre dans les cinémas voisins les tarifs étant plus attractifs.

Monsieur CHARVOLIN fait part que le nombre de places produites devra être transmis au gestionnaire.

Monsieur DRHOUIN demande si c'est légal qu'une collectivité prenne cette décision juridiquement.

Monsieur ARGENTI répond par l'affirmative.

Monsieur EMIN fait part que ces entrées gratuites pour les scolaires se présenteront sous forme de bons qui seront comptabilisés lorsqu'ils seront utilisés.

Monsieur TRAMOY fait part que dans les grands cinémas tel que BOURG il y a des réductions pour les plus de 60 ans.

Monsieur DRHOUIN répond que ce système existe également au Novelty.

**VOTE à l'unanimité** l'octroi d'un bon pour une entrée gratuite de cinéma aux élèves des écoles primaires du territoire, valable jusqu'au 31 décembre 2019.

**PREND CONNAISSANCE** sur présentation de Monsieur Didier BOURGEAIS du compte rendu de la commission travaux, urbanisme du 13 mai 2019, envoyé par courrier électronique à l'ensemble des conseillers municipaux le 21 mai 2019.

Monsieur Didier BOURGEAIS rappelle que la commune étant nouvellement intégrée à l'intercommunalité, Haut Bugey Agglomération, cette dernière souhaite connaître l'avis de la commune sur ce projet, cette consultation restant facultative puisque la commune nouvelle de Plateau d'Hauteville ne fait pas partie du périmètre du projet et n'a pas participé à son élaboration, en tant que Personne Publique Associée.

Monsieur FERRARI demande pourquoi la commune est concernée.

Monsieur EMIN répond que la commune faisant partie de la communauté d'agglomération, elle doit prendre part au vote.

**EMET à l'unanimité** un avis favorable sur le projet de Plan Local d'urbanisme Intercommunal (PLUI) tenant lieu de Plan Local de l'Habitat (PLUIH).

Monsieur Bernard ARGENTI présente le projet d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des travaux relatifs au nouvel itinéraire de desserte de la carrière franco-italienne dite Ponciaz. Il reprend le compte rendu de la commission Travaux qui rappelle l'historique de ce dossier et notamment l'extrait annexé de la convention signée entre la commune et la S.A.S carrières des pierres d'Hauteville du 31/12/2018. Cette convention organise les modalités de la maîtrise d'ouvrage des travaux de réalisation d'un nouvel itinéraire routier de sortie de cette carrière sur voie communale portée par la commune et remboursée par la S.A.S Carrières des Pierres d'Hauteville. Il s'agit pour le conseil municipal de démarrer le projet en autorisant Monsieur le Maire à lancer une consultation pour une A.M.O.

Monsieur Roch CHARVOLIN demande si le pont changera esthétiquement.

Monsieur ARGENTI répond qu'il n'y aura pas de changement. Il sera simplement renforcé comme les ponts de Trépont et Nantuy.

Monsieur EMIN souhaite ajouter une précision sur le remboursement par l'entreprise des frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage portés par la commune.

Monsieur ARGENTI lui répond que cette précision est déjà incluse dans le projet de convention.

**DECIDE à l'unanimité** d'engager une consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur Didier BOURGEOIS présente la demande du Ball Trap Club Hautevillois concernant une rétrocession de ce terrain a été demandée au Conseil de Surveillance du CHPH. Ce dernier a délibéré pour une session à l'euro symbolique de la parcelle à la commune de Plateau d'Hauteville.

**ACCEPTE à l'unanimité** l'acquisition de la parcelle cadastrée section H n°230 appartenant au Centre Hospitalier Public d'Hauteville, située au lieu-dit « Les Ollières », d'une superficie de 456 m<sup>2</sup> à l'Euro symbolique, les frais de notaire restant à la charge de la commune.

Il présente l'offre d'achat pour l'ancienne Justice de Paix. Monsieur David MEGE et Mme Magali LYAUDET proposent d'acquérir les parcelles cadastrées section B n°245 B n°960 (rez-de-chaussée) et B n°861 au prix de 85 000 € net vendeur.

La dernière estimation de France Domaine en date du 29 mai 2019 fait état d'une valeur de 85 000 €.

**EMET à l'unanimité** un avis favorable pour cette demande et propose au conseil Municipal d'accepter la vente de ce bien au prix de 92 500 € net vendeur soit 85 000 € le bien et 7 500 € les frais de notaires, ils seront reversés par la commune après la vente.

Monsieur Didier BOURGEOIS rappelle qu'une offre avait été faite pour l'acquisition d'une partie du tènement où se situe la villa d'Orcet (environ 1 200 m<sup>2</sup>) au prix de 80 000 € frais d'agence compris.

Cette villa était difficilement vendable compte tenu de la présence de réservoirs d'eau sur le terrain associé. Des travaux ont été réalisés par le nouveau service intercommunal de l'eau permettant la déconnection de ces réservoirs.

Une offre a été émise par l'intermédiaire de l'agence immobilière OPTIMHOME au prix de 97 200€ net vendeur pour une partie du terrain d'une superficie approximative de 3000 m<sup>2</sup>. Une division de terrain sera établie car une partie restera communale.

**DECIDE à l'unanimité** de céder une partie de la parcelle A n°535 d'une superficie approximative de 3 000 m<sup>2</sup>, au prix de 97 200 € net vendeur, les frais de notaire restant à la charge des acquéreurs. Les frais de géomètre resteront à la charge de la commune.

**PREND CONNAISSANCE** sur présentation de Monsieur Jean-Michel CYVOCT, qu'une consultation sous forme de procédure adaptée a été déposée sur la plateforme numérique de la Voix de l'Ain le 5 avril 2019, pour une demande de réponse avant le 26 avril 11h30.

Si une dizaine de dossiers de consultation ont été téléchargés, une seule réponse a été déposée. Celle de l'entreprise PESENTI DECOLAND.

Cette offre s'établit à :

- Total peintures extérieures = 17 164 € HT (20 597 € TTC)
- Peinture intérieur grande salle = 18 744 € HT (22 493 € TTC)
- Option : peinture sas avant grande salle = 1 079 € HT (1 291 € TTC)

Considérant l'unique réponse et la nécessité de réaliser les travaux prochainement sous peine de perdre la subvention DETR attribuée le 6 juin 2017, la commission MAPA s'est réunie le 28 mai 2019 afin d'étudier ladite proposition.

Le montant prévisionnel des travaux dépassant le budget voté, il est proposé de n'intervenir, dans un premier temps que sur les façades extérieures du bâtiment ainsi que sur le sas d'entrée.

Quelques travaux accessoires de zinguerie seraient également nécessaires mais la consultation n'a pas été réalisée.

Considérant la surface importante de l'ancien mur d'escalade, M. Thomas PESENTI a suggéré qu'il soit réfléchi à la possible réalisation d'une fresque (budget envisageable 5 000 à 7 000 €).

M. MERLET prendra contact avec des artistes qui avaient déjà fait une offre pour ce type de prestation.

**Monsieur Philippe PESENTI et Madame Delphine GRITTI étant propriétaires de l'entreprise PESENTI DECOLAND, ils ne participent pas au vote.**

**VALIDE à 43 VOIX POUR** le principe de l'offre relative aux travaux de peinture de façade extérieure du gymnase de l'entreprise PESENTI DECOLAND selon le devis proposé ; sous réserve de ne pas dépasser le montant du budget prévu initialement.

Madame MASNADA demande si la fresque se fera.

Monsieur CYVOCT répond qu'une fresque pourrait se faire sur le mur après avoir été repeint. Ce travail ne sera pas réalisé par l'entreprise DECOLAND et ne fait pas l'objet de cette consultation car cela relève d'une œuvre artistique. Les propositions pour le choix du motif à peindre seront étudiées lors d'une réunion de travail de la commission travaux étendue à l'ensemble du Conseil Municipal. Néanmoins, il serait nécessaire de la réaliser pendant que l'entreprise aura mis son échafaudage.

Monsieur Jean FERRARI demande la date de fin des travaux.

Monsieur CYVOCT répond qu'à ce jour, il a connaissance de la date de début des travaux mais il ignore la date de fin.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT donne suite de la lecture du compte rendu. Une consultation avait été lancée en 2018 pour une rénovation façade extérieure du Boulodrome à laquelle 3 entreprises avaient soumissionné.

Lors de la commission travaux de mars, il avait été décidé de faire actualiser les offres auprès de ces 3 entreprises.

Seules 2 entreprises ont revu le chantier et ont remis une nouvelle offre (PESENTI DECOLAND et FUSELLI).

|                                                        | <b>DECOLAND</b> | <b>FUSELLI</b> |
|--------------------------------------------------------|-----------------|----------------|
| façades extérieures                                    | 13 424,00 €     | 7 880,00 €     |
| peintures des menuiseries intérieures                  | 2 161,00 €      | 3 200,00 €     |
| remplacement des panneaux médium et peinture           | 2 160,00 €      | non chiffré    |
| option peintures de vitres supérieures                 | 1 035,00 €      | 1 600,00 €     |
| option pose de films solaires sur les vitres           | 1 287,00 €      | non chiffré    |
| option reprise des dessous de toit par des lambris PVC | 9 877,00 €      | non chiffré    |

L'option consistant à peindre les vitres supérieures a été retenue par la commission travaux.

Rappel : pour ce projet, il a été budgété 20 730 € TTC pour façades et 14 270 € TTC pour divers (toit, régulation, ...). L'ensemble de cette enveloppe ne sera pas consommé par cette première tranche de travaux.

Pour l'aider à choisir la teinte qui pourrait être retenue pour la peinture du gymnase et celle du boulodrome, l'avis du CAUE a été sollicité. Une rencontre a été organisée le mercredi 22 Mai avec un architecte conseil du CAUE qui rendra rapidement un avis et des préconisations pour la réhabilitation des bâtiments du centre d'Hauteville.

Monsieur FERRARI rappelle qu'avant la création de la commune nouvelle, le laboratoire d'analyses avait fait un don pour la rénovation du boulodrome d'un montant de 20 000 €.

**Monsieur Philippe PESENTI et Madame Delphine GRITTI étant propriétaires de l'entreprise PESENTI DECOLAND, ils ne participent pas au vote.**

**ACCEPTE à 43 VOIX POUR** de désigner l'entreprise FUSELLI.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT rappelle que l'arrêt de cars « Mangini » a été défini prioritaire dans le schéma d'accessibilité programmée pour les transports en commun du département de l'Ain. La mise en accessibilité de cet arrêt sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage départementale et sera financé en totalité par le département de l'Ain qui exerce la compétence de transport non urbain de personnes, par délégation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Une convention est proposée ayant pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières de réalisation des travaux d'aménagement prévus.

La commune de Plateau d'Hauteville assumera les charges d'entretien, d'exploitation et de fonctionnement de cet aménagement.

**ACCEPTE à l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Monsieur Didier BOURGEOIS poursuit : afin d'alimenter la ferme de M. Viollet à un équipement photovoltaïque, un nouveau transformateur au sol va être installé chemin des Lésines sur la parcelle cadastrée section ZP n° 96, propriété de la commune de Plateau d'Hauteville.

Pour formaliser cette mise à disposition, une convention entre Enedis et la commune a été rédigée.

**ACCEPTE à l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT expose au conseil municipal qu'il convient de renouveler le bail du droit de chasse pour la saison 2019-2020, soit une durée d'un an sur les propriétés communales et sectionnaires de Thézillieu. Cette location sera accordée à la société de chasse de Thézillieu. Il soumet les clauses du bail au conseil.

Madame TRAINI demande pourquoi un bail de longue durée n'est pas produit pour la société de chasse plutôt que de refaire un bail chaque année.

Monsieur BOURGEOIS évoque le cas d'Hauteville-Lompnes avec une division de sociétés de chasse, un bail de chasse de longue durée aurait permis d'éviter les problèmes qui se sont ensuivis. Si le territoire souhaite garder des personnes du territoire, un bail de longue durée est plus appréciable. Un bail de trois, six ou neuf ans serait plus adéquat.

Monsieur CYVOCT répond que la commune fondatrice de Thézillieu en accord avec la société de chasse travaillait jusqu'alors avec des baux annuels. Il précise également que la commune entretient de bonnes relations avec la société de chasse qui joue tout à fait son rôle en tant qu'association proposant au-delà de l'activité de chasse différentes animations en cours d'année.

Monsieur BARBARIN souhaite qu'un courrier soit adressé par le Maire aux présidents de toutes les sociétés de chasse de la commune nouvelle, fasse état des conditions inchangées pour toutes les sociétés de chasse du fait de la fusion des communes.

Les territoires de chasse demeurent à l'identique, les baux avec les communes également et le droit de chasse ne s'exerce pas sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle.

Le fonctionnement antérieur de la commune déléguée de Thézillieu avec sa société de chasse demeure ainsi tel qu'il était.

Monsieur BARBARIN souhaite qu'un document fasse état des statuts inchangés de la société de chasse du fait de la fusion des communes. Le fonctionnement antérieur de la commune déléguée de Thézillieu avec la société de chasse demeure ainsi tel qu'il était.

Les sociétés de chasse sont ouvertes à l'arrivée de nouvelles personnes faisant partie du territoire de la commune nouvelle en leur sein mais sous réserve de leur acceptation préalable, comme cela était déjà le cas.

**Monsieur Maurice TRAMOY ne prend pas part au vote.**

**ACCORDE à 44 VOIX POUR** à la Société de Chasse de Thézillieu le droit de chasser sur les propriétés communales et sectionnales de Thézillieu, moyennant une location de 400 € pour la saison 2019-2020.

**AUTORISE à 44 VOIX POUR** le Maire à signer avec le Président de la société de chasse de Thézillieu, un bail de location, pour la saison de chasse 2019-2020. Les frais de timbres et d'enregistrement seront à la charge de la Société de Chasse de Thézillieu.

Monsieur Bernard ARGENTI informe l'Assemblée qu'il convient de désigner un membre du conseil municipal pour représenter la commune dans l'AFP Gour Mont Rova et que M. Joël BORGEOIS a fait savoir qu'il quitterait la Présidence de l'AFP Gour Mont Rova après 25 ans de service rendu à cette association.

M. Gérard CHAPUIS propose sa candidature.

**DESIGNE à l'unanimité** Monsieur Gérard CHAPUIS pour représenter l'AFP Gour Mont Rova.

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal, lors de la séance du 27 mars 2019, avait délibéré sur les budgets primitifs 2019 des différents budgets de la Commune.

Suite à une erreur de retranscription lors de la saisie du **BUDGET Lotissement PLANACHAT**, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de corriger le numéro de compte, qui au lieu de 6862-042 a été noté 6682-042, ainsi il est nécessaire de réaliser les mouvements de crédits suivants :

| Compte     | Libellé du compte                    | Dépenses     | Recettes |
|------------|--------------------------------------|--------------|----------|
| 6682 - 042 | Indemnité de réaménagement d'emprunt | - 4 277,44 € |          |

|            |                                              |              |          |
|------------|----------------------------------------------|--------------|----------|
| 6862 – 042 | Transfert de charges financières             | + 4 277,44 € |          |
|            | <b>Total de la section de FONCTIONNEMENT</b> | <b>0</b>     | <b>0</b> |

**ACCEPTÉ à l'unanimité** la décision modificative, selon le détail exposé ci-dessus.

Monsieur Jacques DRHOUIIN souhaite faire part de l'ouverture d'un commerce alimentaire en lieu et place de l'ancien pressing. Le dossier de demande de soutien pour ce commerce va passer devant la commission d'Ain-initiative. Un bail commercial a été signé avec le propriétaire des murs.

Au même titre, un commerce de matériel médical est en train de s'installer. Il a eu l'accord de la commission d'initiative, il va bientôt ouvrir.

Le local du vidéo club va être repris. Le look extérieur doit être remis au propre par la commune. Une savonnerie artisanale y ouvrira ses portes.

Enfin, deux locaux se libèrent en face du Carrefour dont le local Styl Epi de la coiffeuse et le local anciennement Maubet Sport.

Pour la communauté d'agglomération, Monsieur DRHOUIIN a assisté au comité de direction de l'office de tourisme à Nantua.

Monsieur EMIN fait part du challenge départemental des unions commerciales organisé par la CCI de l'AIN, l'union commerciale d'Hauteville-Lompnes a eu un deuxième prix, un chèque d'un montant de 300 euros. Tout le travail de Monsieur Jacques DRHOUIIN en tant que président de l'union commerciale ainsi que son investissement au quotidien depuis plus de trente ans ont été récompensés par la remise d'une médaille décernée par la Chambre de commerce et d'Industrie de l'AIN.

Monsieur DRHOUIIN répond qu'il a toujours été important pour lui de défendre notre ruralité, notre économie, notre commerce local. Il a été agréablement surpris par l'accueil qui lui a été réservé à la CCI. Il en est très honoré.

L'ensemble du conseil municipal applaudit Monsieur DRHOUIIN et le remercie pour son investissement au sein de l'union commerciale.

Monsieur TRAMOY interroge le conseil sur le fonctionnement lié à l'agent Monsieur Christophe JOULIN qui prend sa voiture personnelle pour faire les trajets entre les différentes communes du territoire. Il demande s'il serait possible de lui prévoir une voiture professionnelle.

Monsieur CYVOCT répond qu'en total accord avec Monsieur Christophe JOULIN, une indemnisation des frais de déplacement suivant les barèmes et indices en vigueur a été mise en place depuis 2015 par la commune fondatrice de Thézillieu, principe qui a été repris par la commune nouvelle dès le début pour lui rembourser ses frais de trajets au kilomètre et en tenant compte de l'usure de son véhicule. Ce modèle a été voté lors d'un conseil municipal précédent sur une durée d'expérimentation des huit premiers mois de la commune nouvelle.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire rappelle quelques dates à retenir :

- **Réunion tourisme à H3S lundi 3 juin 2019**
- **Commission Culture, le 6 juin 2019 à 19h00 sur le sujet de la fête de la musique**
- **Réunion du conseil communautaire HBA le 6 juin 2019**
- **Commission Forêts le 13 juin 2019 à 19h00**
- **Prochaine séance du Conseil Municipal de la commune nouvelle le mercredi 26 juin 2019 à 19h30**

Enfin, Monsieur le Maire clôt la séance en remerciant la presse, le public, ainsi que les services administratifs de la mairie pour la préparation de ce Conseil municipal:



Séance levée à 22H15,  
Le Maire,  
Philippe EMIN.